Dès que la merveilleuse invention des Branly et des Marconi eut permis de transmettre le son à distance, la musique fut aussitôt mise à contribution par la T.S.F. On se contenta d'abord modestement de transmettre des disques de phonographe et des rouleaux de pianola. Mais ces musiques, d'un caractère trop mécanique, ne pouvaient donner des résultats suffisamment caractérisés. Dans un cas comme dans l'autre, il manquait un facteur essentiel : la personnalité de l'exécutant ; il était intéressant de savoir si son action pouvait parvenir jusqu'aux millions d'auditeurs invisibles et présents. On fit donc appel aux artistes, chanteurs et exécutants qui se prêtèrent, de bonne grâce, à l'expérience. Ainsi l'on fut amené à donner, d'abord dans les postes d'État, puis dans ceux que créèrent les Compagnies de fabrication d'appareils, de véritables concerts, qui obtinrent un tel succès que nous les voyons maintenant se multiplier chaque jour. Parmi les musiciens, un assez grand nombre commencèrent à considérer la radiophonie avec un sentiment d'hostilité. D'une part, en effet, les artistes qui prêtaient leur concours aux émissions des postes d'État n'étaient point rétribués (1), ces postes n'effectuant, par ailleurs, aucun versement à la Société des Auteurs, d'autre part les directeurs de théâtre et de concerts, les artistes lyriques et les musiciens d'orchestre regardèrent d'un assez mauvais œil cette invention destinée à leur enlever, pensaient-ils, une partie de leur public Enfin le Syndicat des Musiciens estima que, dans certains cas, la T. S. F. pourrait bien être appelée à remplacer les musiciens eux-mêmes et porter ainsi gravement atteinte à leur corpo-

⁽¹⁾ Ceci ne s'applique qu'aux postes d'État : ceux des compagnies telles que la C^{1e} française de Radiophonie rétribuent les artistes et versent une somme annuelle assez considérable à la S^{té} des Auteurs.

ration. On ne saurait nier que ces craintes ne soient, en partie, justifiées. Cependant il faut reconnaître que, pour le présent tout au moins, elles paraissent, tout bien pesé, assez illusoires. Autre chose est d'écouter un concert sous le casque récepteur (1) et d'y assister en spectateur. Outre que ce sont là deux plaisirs d'ordre très différent, les sans-filistes, même les plus habiles, vous avoueront que les réceptions ne sont pas exemptes de mécomptes, qu'il y a à compter sur de fâcheuses interruptions, que certains détails disparaissent complètement, qu'il est parfois impossible d'éliminer certaines ondes parasites, et que la pureté de l'audition dépend très souvent de l'état de l'atmosphère... Il paraît donc juste de penser que le véritable amateur de musique, s'il possède un appareil de radiotéléphonie, ne renoncera nullement pour cela à aller aux concerts et aux spectacles qui l'intéressent. Mais son appareil lui permettra d'entendre, parfois, des œuvres et des artistes pour lesquels il ne se serait peut-être pas dérangé, et qu'il aura plaisir par la suite à réentendre directement au concert : ainsi son goût et sa culture s'en trouveront augmentés, ce qui n'est certes pas un mal!

Ce qui semble justifier l'opinion que nous émettons ici, c'est que des directeurs de théâtre qui avaient autorisé la transmission par T.S.F. de leurs spectacles ont constaté une augmentation dans leurs recettes au lieu de la diminution qu'on aurait pu en attendre. Du reste, quelle que puisse être la justesse de tous ces arguments pour ou contre la T. S. F., il y a un fait que personne ne peut contester, c'est qu'elle constitue une puissance dont nul ne peut plus songer actuellement à enrayer la marche. Il faut donc que la musique devienne son alliée : nous estimons qu'elle peut le faire sans déroger ni risquer de se laisser asservir. La radiophonie peut, et doit, développer le goût de la musique dans toutes les classes de la société, et ceci est un bienfait trop considérable pour que les artistes fassent fi de la science nouvelle et lui manifestent une opposition aussi déraisonnable que, d'ailleurs, inutile. J'ajouterai même qu'une pareille opposition peut devenir un danger. Si tous les artistes de valeur se désintéressent de la T. S. F., ils laisseront la place aux autres, aux médiocres, qui ne manqueront point d'en profiter. On ne saurait laisser tomber aux mains de commercants sans scrupule, ou de médiocrités en quête de publicité, un si puissant instrument de diffusion et d'éducation musicales. Or, parmi les postes d'émission, les uns, ceux des compagnies, se préoccupent principalement de satisfaire leur clientèle en lui offrant des programmes où voisinent trop souvent les choses les plus disparates, dont le rapprochement constitue parfois un défi au bon goût et au bon sens. S'il serait injuste de n'y pas reconnaître, de temps à autre, quelque effort artistique, il faut cependant avouer que cela est assez rare. C'est fort compréhensible : les postes d'État semblent être, en effet, les seuls à pouvoir offrir les garanties d'indépendance qui leur permettraient de donner des programmes artistiques et éducatifs. Mais ils n'ont pu disposer, jusqu'à présent, que de crédits à peine suffisants pour assurer leur fonctionnement au point

⁽¹⁾ Je ne parle pas ici du haut-parleur dont l'effet est, en général, jusqu'à présent, assez mauvais et réellement anti-musical.

de vue uniquement technique. La radiotéléphonie n'v est, d'ailleurs, tolérée qu'à titre d'essai : ces essais sont devenus, il est vrai, journaliers, mais ils ne peuvent avoir lieu qu'en faisant appel aux bonnes volontés qui s'offrent. Dans ces conditions il ne faut pas s'étonner de la valeur fort inégale des émissions de la tour Eiffel ou des P. T. T. C'est ce qu'a fort bien compris un homme dont le désintéressement n'a d'égal que la modestie, car il ne permettrait point que je donne ici son nom — en fondant, il y a quelques mois, l'Association générale des Auditeurs de T. S. F. (1). Les membres de cette association sont les possesseurs d'appareils récepteurs. Ils pavent une cotisation annuelle d'un prix modique, et les fonds ainsi recueillis doivent servir à rétribuer les artistes qui prêtent leurs concours aux émissions des postes d'État. Malheureusement, par suite de circonstances qu'il serait trop long d'expliquer ici, l'Association a dû prendre en location le poste des P. T. T. et les frais sont en train d'absorber tous les crédits, de telle sorte qu'elle n'est point à même encore d'atteindre le but qu'elle s'est proposé. D'autre part, si juste que soit le principe du versement d'une cotisation par l'amateur, celui-ci ne se croit néanmoins nullement tenu moralement à contribuer à des auditions dont il a pu jouir, jusqu'à présent, à titre absolument gratuit : il y a là un état de fait fort regrettable, mais auquel il est bien difficile de remédier. Obliger, d'autre part, par une loi, l'auditeur à payer, paraît également d'une réalisation bien difficile : un poste récepteur s'installe et se dissimule fort aisément. La taxe d'Etat, qui avait été établie antérieurement, n'a pas donné les résultats qu'on en pouvait attendre, et l'on a dû la supprimer. Il est donc fort à craindre que l'Association des auditeurs ne soit amenée à recourir à d'autres moyens que les cotisations pour se procurer les fonds nécessaires : et c'est bien ce qui devient inquiétant au point de vue de son avenir artistique, car cela lui enlèvera une partie de l'indépendance que nous aurions aimé lui voir conserver. Il serait, pourtant, au pouvoir du public, et peut-être aussi de quelques mécènes généreux, d'empêcher qu'elle n'en soit réduite à une pareille situation. Si les trois ou quatre cent mille amateurs que l'on compte, pour la France seulement, s'inscrivaient comme adhérents à l'Association, celle-ci pourrait disposer d'un budget de cinq à six millions qui serait plus que suffisant pour donner de fort belles auditions dans les postes d'État. Ce rêve est bien loin d'être réalisé! Et quant à espérer que l'État mettra jamais une pareille somme à la disposition des organisateurs de radio-concerts, ce serait pure folie, dans l'état actuel des choses.

L'avenir de la radiophonie ne se présente donc pas à l'heure actuelle sous des couleurs très séduisantes. Cependant, pour les raisons que nous avons indiquées, les musiciens ne doivent pas se désintéresser de la question, ils doivent en suivre de près les progrès, ne fût-ce que pour empêcher que nos grands postes d'émission ne soient accaparés par des compositeurs et des exécutants d'une qualité inférieure.

ÉTIENNE ROYER.

⁽¹⁾ Le siège social de cette Association est à Paris, 49, boulevard Saint-Germain.